



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 juin 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ET LES CHEFS LÉGISLATIFS ANNONCENT UNE ENTENTE SUR UN PROJET DE LOI POUR INTERDIRE L'ACCÈS INTERNET À LA PORNOGRAPHIE INFANTILE

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo, le chef de la majorité du Sénat Dean Skelos et le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver ont annoncé aujourd'hui une entente sur des mesures législatives visant à interdire de façon plus efficace l'accès Internet à la pornographie infantile.

Les mesures législatives modifieraient le droit pénal de l'État de New York pour interdire aux individus d'accéder sciemment, avec l'intention d'en regarder, à la pornographie infantile sur Internet. À l'heure actuelle, sous la loi de New York, un individu qui regarde de la pornographie infantile sur un site Web où les images sont automatiquement incorporées à l'ordinateur ne « possède » pas de pornographie infantile. Ces mesures législatives comblent cette lacune. Si elles sont adoptées dans l'État de New York, si un individu accède par exprès à un site Web avec l'intention de regarder de la pornographie infantile, il ou elle commettra un méfait de classe E.

Avec ces mesures législatives, la possession de pornographie infantile ne sera jamais légale dans l'État de New York.

« Nous devons, sous toutes circonstances, privilégier la sécurité et la protection de nos enfants, tout d'abord en interdisant toutes formes de pornographie infantile, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces mesures législatives comblent une lacune ayant permis aux prédateurs de ne pas se faire attaquer en justice et de rester impunis. Cela n'arrivera plus. Avec mes collègues du Sénat et de l'Assemblée, nous prenons toutes les précautions pour faire en sorte que nos enfants soient protégés et que la justice soit appliquée. Je remercie le chef de la majorité Skelos et le porte-parole Silver de leur leadership sur la question, et nous continuons de travailler à rendre l'État de New York plus sécuritaire, surtout pour nos enfants. »

Le chef de la majorité du Sénat Dean Skelos a déclaré : « Regarder de la pornographie infantile est un acte méprisable. Ces mesures législatives protégeront nos enfants en imposant de nouvelles pénalités sévères aux personnes qui regardent ou possèdent de la pornographie infantile. Je félicite le Sénateur

Golden de son leadership sur la question, en priorité du programme de justice criminelle du Sénat, et je remercie le Gouverneur Cuomo de travailler avec nous pour en arriver à une entente bipartisane. »

Le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver a déclaré : « Cette nouvelle loi dit clairement qu'il n'y a aucune raison acceptable pour quiconque de regarder ou de posséder de la pornographie infantile. La sécurité de nos enfants est capitale et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous défaire du fléau que représente la pornographie infantile. Je remercie le Gouverneur de ses efforts pour combler cette terrible lacune dans la loi. »

Le Sénateur Marty Golden, codéfenseur du projet de loi, a déclaré : « Aujourd'hui, un mois seulement après que les citoyens de New York et du pays aient été choqués par une lacune qui empêchait l'inculpation convenable des individus regardant de la pornographie infantile, nous avons modifié cette loi d'une manière efficace. L'État de New York se conformera maintenant aux règlements fédéraux et classera en toute justice la consommation de pornographie infantile comme un crime. Je félicite le Gouverneur Andrew Cuomo et mes collègues de la Législature de l'État, car nos enfants, familles et citoyens seront plus en sécurité grâce à ces efforts. »

Le membre de l'Assemblée Joe Lentol, codéfenseur du projet de loi, a déclaré : « Lorsqu'il s'agit de protéger les enfants, nous ne pouvons permettre des lacunes dans la loi. Regarder ou posséder de la pornographie infantile est un crime et ces mesures législatives font en sorte que les outils nécessaires soient disponibles. Le projet de loi devrait être adopté cette semaine. »

En 1996, l'État de New York a adopté une loi interdisant la possession de pornographie infantile. Cependant, dans un cas jugé le 8 mai 2012, la Cour d'appel de l'État de New York a déclaré que la loi existante n'interdisait pas « d'accéder et de regarder » de la pornographie infantile sur Internet. La Cour a invité spécifiquement l'État à modifier le droit pénal pour criminaliser l'accès à la pornographie infantile avec l'intention d'en regarder sur Internet. Ce projet de loi répond à cette lacune flagrante.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418